

Delors

sur la pleine disponibilité et la coopération de la Commission.

(Applaudissements)

Le Président. — Chers collègues, je vous remercie pour les paroles que vous m'avez adressées et j'aimerais vous dire comment je vois ma tâche. Pour ce faire, j'aimerais reprendre à mon compte les mots d'un vieux piétiste souabe: « Que Dieu me donne le courage de changer les choses que je suis en mesure de changer. Qu'il me donne la patience de supporter les choses que je ne suis pas en mesure de changer, et qu'il me donne la sagesse de faire une juste part entre elles. »

(La séance, interrompue à 11 h 40, est reprise à 18 heures)

. PRESIDENCE DE M. KLEPSCH

*Président*2. *Allocution du Président*

Le Président. — *(DE)* Mes chers collègues, la seconde moitié de la présente législature du Parlement européen est placée sous le signe d'un nouvel élan. La Communauté des Douze a considérablement progressé sur la voie de l'Union européenne. L'évolution a été rendue irréversible, et cette étape est décisive.

Le déficit démocratique de la Communauté a nettement diminué. Mais il n'est toutefois pas encore comblé.

Nous, députés du Parlement Européen, mandatés par les 340 millions de citoyennes et de citoyens communautaires, devons nous battre au cours des années à venir pour que la future Union européenne soit dotée des structures parlementaires démocratiques parfaites dont elle a plus que jamais besoin. La clause évolutive négociée il y a quatre semaines à Maastricht ne doit pas devenir une formule vide de sens.

C'est ainsi que je conçois la fonction pour laquelle vous m'avez élu, à savoir comme un engagement à servir avec vous tous l'Europe, travailler à son unification, à l'achèvement de l'Union européenne dotée d'un Parlement fort.

Je vous remercie sincèrement et cordialement, mes Chers Collègues, vous qui m'avez donné votre voix et, partant, manifesté votre confiance. Une telle preuve de confiance est à mes yeux un grand honneur. Mais il va de soi que ce témoignage signifie avant tout que vous m'assignez une tâche dont je sais l'importance et la responsabilité qu'elle implique et dont vous pouvez exiger à juste titre que je l'accomplisse.

Je promets de faire tout mon possible pour honorer cette tâche.

A ceux qui ne pensaient pas me donner leur voix, je tiens à dire qu'en tant que Président du Parlement européen, je m'efforcerai tout spécialement de rechercher la coopération de tous les députés de cette Haute

Assemblée et de défendre vigoureusement et inlassablement ses intérêts auprès des autres institutions de la Communauté. A cet égard, je compte également sur votre collaboration.

Chers Collègues, mettons-nous tous ensemble au travail. Le Sommet de Maastricht est une étape importante. Nous ne devons pas rester à présent les bras croisés. Les deux années et demie qui nous séparent de la fin de la législature exigent que nous nous mettions tous à la tâche.

Notre tâche consiste à achever l'Union européenne ainsi que l'unification de l'Europe sous le signe de la démocratie, de la liberté et de la paix, de la prospérité économique et de la justice sociale. Je pense que la Communauté peut atteindre cet objectif assez rapidement et dans la cohésion.

Ce n'est pas le moment d'examiner chaque détail d'une manière approfondie. Permettez-moi cependant d'aborder au moins brièvement quelques questions qui me paraissent particulièrement importantes.

Aujourd'hui, 352 jours nous séparent de l'ouverture définitive des frontières intérieures, fixée au 1^{er} janvier 1993. Je tiens à rappeler une fois encore que c'est le Parlement européen qui n'a cessé d'insister et de réclamer que cet objectif contenu dans les traités de Rome, à savoir le marché intérieur, soit enfin entièrement atteint. Les défenseurs de certains intérêts nationaux, certains conseils des ministres et certaines bureaucraties nationales ont réussi à verrouiller la situation; ce n'est pas par hasard si les « barrières commerciales non tarifaires » sont devenues une expression appartenant au jargon communautaire.

Je tiens ici à remercier en notre nom à tous Jacques Delors, Président de la Commission, d'avoir fait sienne cette exigence du Parlement et d'avoir fait publier sous sa responsabilité et celle de l'ancien vice-président Lord Cockfield, le Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur en tant que déclaration de programme.

L'essentiel des travaux législatifs nécessaires à cet effet est déjà réalisé au niveau de la Communauté. Mais certaines difficultés importantes doivent encore être surmontées. Nous savons bien que de tout temps, les gouvernements et les ministres des Finances invoquent des intérêts nationaux soi-disant vitaux, dès lors qu'il est question d'argent, disons d'impôts, qu'ils soient directs ou, comme ici, indirects.

J'ai parlé du niveau communautaire. La transposition dans les législations nationales des directives nécessaires au marché intérieur ne se présente pas partout, au niveau des douze Etats membres, sous un jour également favorable. J'espère que d'ici au 31 décembre prochain, elles auront toutes été transposées dans chacun des pays. Il n'y a pas d'autre choix. Les citoyens européens sont en droit d'espérer que les effets du marché intérieur en termes d'emploi ne se feront pas attendre.

Nous avons besoin du marché intérieur à la date prévue; il ne doit pas avoir un jour de retard, de manière que la

Président

Communauté puisse faire la preuve de tout son dynamisme économique dans l'intérêt de ses citoyens, mais également dans l'intérêt de toute l'Europe ainsi que du tiers monde.

Le marché intérieur doit également revêtir une dimension sociale. Il est bon que onze Etats membres au moins se soient mis d'accord pour le réaliser. Je prends le pari que le douzième membre se ralliera, à long terme, à cette initiative si importante pour l'Europe des citoyens.

Les dernières enquêtes de l'eurobaromètre l'ont confirmé: les citoyennes et les citoyens de la CEE veulent, dans leur immense majorité, que l'Europe soit unie. Ils ont redoublé de patience, car ils savent que ce qui s'est défait, malgré des racines communes, pendant plusieurs siècles ne peut pas être reconstruit du jour au lendemain dans tous ses aspects juridiques, politiques et économiques. Pour se réaliser dans la liberté, les processus de développement ont besoin de temps. Seule cette liberté permettra d'obtenir un bon résultat.

Par rapport à un millénaire, les 42 ans qui se sont écoulés depuis le jour de la déclaration historique de Robert Schuman sont peu de choses. Beaucoup d'acquis qui semblent, Dieu merci, tout à fait naturels à ceux qui sont nés après 1950, ont été obtenus. Cette évolution doit encore s'accélérer. Le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil et la Commission doivent à présent voir plus loin.

Plus que toute autre institution politique, le Parlement européen doit rester l'avocat, le moteur et l'accélérateur de l'unification européenne. Les conférences intergouvernementales qui ont permis d'aboutir aux résultats obtenus à Maastricht, ont été convoquées à la suite de la pression exercée par le parlement. Le Parlement européen veillera, j'en suis sûr, à ce qu'il y ait « d'autres Maastricht ».

Chers Collègues, rappelons-nous les désastres que d'aucuns prédisaient avant l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen qui prévoyait des réformes minimales en faveur du Parlement européen.

Beaucoup de gens ne se doutaient-ils pas que l'accroissement des compétences du PE, du moins dans certains domaines, nuirait encore à la capacité de décision de la Communauté ?

Qu'en est-il advenu ?

Depuis 1987, les événements s'accélèrent. Un Conseil des ministres qui a mis plus de dix ans pour prendre une décision sur un seul dossier peut-il expliquer comment il peut soudain accélérer l'examen d'une question aussi compliquée que les législations concernant le marché intérieur ? La procédure de coopération a eu des effets bénéfiques et d'accélérateur, même si elle ne constitue pas encore une codécision au sens du système bicaméral que nous souhaitons instaurer.

Non, sans le Parlement européen, l'Europe n'en serait pas où elle est aujourd'hui. Il ne pourra pas y avoir d'Union européenne sans un Parlement européen doté

de tous les pouvoirs et de toutes les compétences propres à un parlement au sens d'une démocratie libre.

(Applaudissements)

Mon éminent prédécesseur, Enrique Barón Crespo, vient précisément de rappeler haut et fort, lors du sommet de Maastricht, l'exigence de cette Haute Assemblée de doter enfin la Communauté de structures démocratiques. Je pense pouvoir me faire votre interprète lorsque je le remercie très sincèrement de l'engagement en faveur de l'Europe, de la démocratie et du parlement dont il a inlassablement fait preuve au cours des deux ans et demi qui viennent de s'écouler.

(Applaudissements)

A l'instar de ses prédécesseurs, il n'a eu de cesse que de faire entendre les revendications du Parlement européen. Je ne peux pas les citer tous. Je citerai, en leur nom à tous, Pierre Pflimlin, européen enthousiaste, qui a assuré la transition entre l'époque des pères fondateurs et l'époque actuelle.

Etudier le passé, regarder le présent et envisager l'avenir, voilà l'orientation que nous devons suivre. Nous voulons construire l'Europe unie, l'Union européenne, pour nous et pour ceux qui agissent et qui assument actuellement les responsabilités. Mais nous ne pouvons pas nous en tenir là.

Quoi donc sinon unifier l'Europe pour les générations à venir ? Devons-nous leur laisser seulement un chantier sur lequel les murs de la future maison apparaissent à peine sous l'amoncellement des matériaux ?

Non, les idées doivent se concrétiser.

Il est de notre devoir de laisser aux générations futures une Europe de liberté et de paix, harmonieuse, unie.

Après les catastrophes provoquées par la tyrannie, la destruction, la violation des droits de l'homme qui ont si cruellement défiguré notre continent au cours de ce siècle, il est devenu tout à fait inutile d'envisager un autre objectif. Nous exhortons la jeunesse de la Communauté à aller hardiment de l'avant. Nous avons besoin de sa contribution.

Lorsqu'en 1989, il y a deux ans, les derniers régimes totalitaires s'effondraient, lorsque le socialisme soi-disant réel a été découvert dans sa réalité de toujours, à savoir l'une des tromperies les plus gigantesques et les plus ignobles jamais subies par l'homme, la Communauté européenne a pu, à juste titre, rappeler qu'elle avait contribué à cet effondrement.

Elle offrait l'exemple d'une coopération et d'une organisation supranationale dans la liberté, non pour glorifier des idéologies mais pour servir les hommes.

Nous n'avons jamais dit que la création de la Communauté européenne est une fin en soi qui ne tient aucun compte de ce qui se passe dans le monde.

Aujourd'hui précisément, compte tenu de nos progrès vers l'Union européenne, et l'Europe fédérale, de l'ère nouvelle qui s'ouvre à l'Est de notre continent, de l'aggravation des problèmes Nord-Sud opposant pays

Président

riches et pays pauvres, nous ne pouvons nous contenter de ce constat. Nous devons assumer notre responsabilité dans le monde.

Des questions liées à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la nature, à la menace qui pèse sur les droits de l'homme, à l'augmentation des flux migratoires, à la faim, à l'accroissement des risques sanitaires et à la surpopulation dans de nombreuses parties du monde se posent à l'échelle planétaire et ne peuvent être résolues que conjointement. Elles nous interpellent et exigent que nous nous engagions pleinement sur le plan politique, économique et social.

Des conflits entre nationalités, voire la guerre civile, éclatent à nos portes. Avec la fin de l'Union soviétique, le marxisme-léninisme lègue aux personnes concernées un bilan si affligeant que les gouvernants élus démocratiquement devront faire preuve d'une très grande efficacité. Nous ne pouvons pas les abandonner. L'Europe doit être solidaire.

La Communauté doit se doter de tous les instruments nécessaires pour pouvoir agir. Disons les choses clairement: la crise yougoslave a mis en lumière les faiblesses institutionnelles de la Communauté, l'absence d'une véritable politique étrangère commune. Cette situation ne peut ni ne doit subsister.

Pour nous, il importe de ne pas céder aux rêves secrets d'une nouvelle superpuissance. Il importe uniquement que l'Europe dispose des moyens politiques qui lui permettent de mettre ses ressources intellectuelles, morales et économiques au service du maintien de la paix et du renforcement de la démocratie.

C'est aussi pour cela que la construction de cette maison européenne doit être achevée le plus rapidement et de la manière la plus solide possible.

L'élargissement de la Communauté posera des problèmes dans les prochaines années. Pour répondre aux questions qu'il pose, nous avons besoin de fondations solides et de structures fiables et opérationnelles. Parmi celles-ci, citons en dernière analyse la nouvelle réforme du régime financier de la Communauté qui doit être abordée en 1992. Les Etats membres de l'AELE désireux d'adhérer, et notamment les nouvelles démocraties en Europe centrale et orientale qui souhaitent également adhérer, ont le droit de savoir qui nous sommes et ce que nous voulons.

Il est du devoir des partis politiques et de ce Parlement de contribuer à la mise en place des nouvelles structures démocratiques.

Loin de se fermer à ces problèmes, le Parlement européen doit précisément jouer de nouveau son rôle, si souvent efficace, de laboratoire d'idées et de moteur de la construction européenne dont j'ai déjà parlé.

Un géant économique comme la Communauté européenne agirait sans aucun sens des responsabilités s'il voulait rester une sorte de nain politique.

Mes chers Collègues, l'une des clés permettant de rendre la CEE plus efficace est et demeure la réforme des

institutions communautaires, qui est certes amorcée et bien engagée, mais encore loin d'être achevée.

Même après Maastricht, le poids des intérêts nationaux, l'influence de certaines bureaucraties nationales, lourdes et soucieuses d'intérêts particuliers, demeurent trop grands.

Le débat constitutionnel sur l'Union européenne est bien engagé. Le Parlement européen doit défendre et faire valoir énergiquement ses positions. Nous disposons d'arguments considérables.

Nous ne voulons pas d'un super-Etat centraliste, d'une hyperbureaucratie centraliste dans le cadre de laquelle il ne serait pas possible de pratiquer des contrôles sur le terrain et de veiller à l'intérêt immédiat des citoyennes et des citoyens dans leurs communes et leurs régions. Le contrôle du pouvoir de la bureaucratie est indispensable, et nous ne pourrions l'assurer qu'en coopération étroite avec les parlements nationaux, coopération qu'il importe d'améliorer sans cesse. «L'Europe des citoyens» n'a jamais été pour nous un slogan, une formule vide de sens, mais la condition indispensable pour sensibiliser les gens à l'idée de l'Europe et stimuler leur engagement personnel en faveur de l'unification.

Le dynamisme de l'Europe naît de sa diversité qui s'est manifestée de manière si impressionnante pendant des millénaires dans la culture européenne. Cette diversité, il convient de la préserver, de la promouvoir et de la renforcer. L'Europe, c'est beaucoup plus qu'une communauté économique. C'est en premier lieu une communauté qui tire sa force des valeurs morales et culturelles qui constituent notre patrimoine commun. L'Europe ne se constitue ni dans les bureaux et les chancelleries, ni à la faveur d'un immense marchandage et d'une langue que les intéressés ne comprennent plus.

Dans cette situation, le Parlement européen doit d'abord accomplir un travail crédible. Nous savons tous que beaucoup de choses doivent être encore améliorées. De nombreux efforts en vue de renforcer l'efficacité du travail parlementaire ont été accomplis au cours de ces douze dernières années. Certains efforts ont été couronnés de succès, mais un trop grand nombre a échoué.

(Applaudissements)

Nous devons concentrer le travail de la séance plénière sur les grandes décisions et porter celles-ci à la connaissance des citoyens de manière limpide et compréhensible. Nous devons nous efforcer de traiter les nombreuses questions techniques au sein des commissions, dans le cadre de réunions publiques. Je considère que l'une de mes tâches prioritaires consiste à poursuivre énergiquement la réforme de notre travail parlementaire et je compte à cet égard sur votre aide et votre soutien.

La qualité de l'Europe unie, sa crédibilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur sont directement proportionnelles à la qualité, à la crédibilité et à la compétence de son Parlement. Quiconque estime que cela est exagéré l'apprendra à ses dépens, au plus tard en 1994, lorsque

Président

les électeurs et les électrices se seront à nouveau prononcés.

Le Sommet de Maastricht a abouti à une extension des pouvoirs du Parlement. L'objectif de la codécision est atteint. L'investiture de la Commission n'échappera plus au Parlement. Des progrès sur la voie de la création des structures démocratiques parlementaires complètes ont été accomplis. Nous nous en félicitons.

Ajoutons tout de suite que beaucoup reste à faire. Il faudra effectuer des corrections. L'équilibre des pouvoirs entre le Conseil, la Commission et le Parlement de l'Union européenne n'est pas suffisamment assuré.

Je pense qu'il existe une tendance particulièrement préoccupante à laquelle on n'a pas remédié à Maastricht. L'obstruction faite par le Conseil à l'égard de l'accroissement des compétences du PE nuit à la clarté des procédures décisionnelles. L'impossibilité de faire suffisamment comprendre à l'opinion publique ces procédures décisionnelles en raison de leur manque de clarté porte atteinte à la crédibilité de l'Union européenne.

Je m'adresse à présent à vous, mes Chers Collègues : faisons le maximum pour tirer profit des compétences nouvelles accordées à notre assemblée, et ce d'une manière résolue, responsable, efficace et transparente pour les citoyennes et les citoyens.

Il ne tient qu'à nous d'apporter la preuve que le Parlement européen a toutes les raisons d'exiger le plus vite possible l'achèvement du processus de réforme institutionnelle.

Je m'adresse également aux citoyennes et aux citoyens de la Communauté européenne : ne dispensez pas les hommes politiques responsables de l'obligation de donner enfin à cette Communauté — par le biais du renforcement du PE — ce profil démocratique spécifique auquel nous ne pouvons en aucun cas renoncer pour l'avenir de l'Europe dans la liberté et la paix.

En cette ère nouvelle, l'Europe ne peut adresser qu'un seul message au monde : liberté et humanité ! Mettons-nous au travail immédiatement et que Dieu nous permette de le mener à bien.

(Applaudissements prolongés)

3. Election des vice-présidents

Le Président. — L'ordre du jour appelle l'élection des vice-présidents ⁽¹⁾.

Formigoni (PPE). — *(IT)* Monsieur le Président, je voulais seulement déclarer que j'ai retiré ma candidature à la vice-présidence du Parlement européen. Je remercie de tout cœur tous les amis qui ont présenté

mon nom et les collègues qui m'ont manifesté leur soutien, mais il ne m'est pas possible de répondre à leur souhait. Donc, je vous demande de prendre acte de ma décision.

Le Président. — Je prends note de votre observation. Etant donné que, selon l'article 12 du Règlement, l'accord des candidats est indispensable, je considère comme retirée la candidature de M. Formigoni.

Mattina (S). — *(IT)* Je désire attirer votre attention ainsi que celle de l'Assemblée sur le fait que, dans cet hémicycle, aucune minute de silence n'a été observée pour honorer la mémoire des cinq observateurs européens tués en Yougoslavie dans le cadre de leur mission de paix.

Notre cynisme est incroyable étant donné que ces personnes, mortes dans ces circonstances, accomplissaient leur mission sous l'égide du drapeau européen. J'aimerais donc savoir quand l'Assemblée s'occupera de ce tragique épisode.

Le Président. — Monsieur Mattina, vous avez totalement raison et c'est pourquoi nous débattons jeudi matin, avec le Conseil, de cette question complexe.

Nous passons maintenant à l'élection des vice-présidents. Le Collège des scrutateurs est le même que celui qui a été choisi pour l'élection du Président.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

M. Anastassopoulos,

M. Barzanti,

M. Capucho,

M. Cravinho,

M. Estgen,

Mme Fontaine,

Mme Isler-Beguïn,

Mme Lehideux,

Mme Magnani Noya,

M. Martin,

Mme Pery,

M. Peters,

M. Romeos,

Sir Jack Stewart-Clark,

M. Verde i Aldea.

Les candidats m'ont fait savoir qu'ils acceptaient leur candidature respective.

(L'Assemblée procède au vote)

Nous interrompons maintenant la séance pour le dépouillement du scrutin.

(La séance, interrompue à 18 h 50, est reprise à 20 h 10)

⁽¹⁾ Procédure d'urgence — Procédure sans rapport — Changement de la base juridique — Délais de dépôt d'amendements et de propositions de résolution : cf. procès-verbal.